

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°40 du 1<sup>er</sup> octobre 2010**

PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°8

**ARRÊTÉ N° 1007/DEF/DCSCA**  
portant dissolution du cercle mixte du 1<sup>er</sup> régiment du génie.

*Du 23 juillet 2010*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation ».

**ARRÊTÉ N° 1007/DEF/DCSCA portant dissolution du cercle mixte du 1er régiment du génie.**

*Du 23 juillet 2010*

NOR D E F E 1 0 5 1 9 5 8 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.  
Arrêté n° 464 du 23 juin 1999 portant changement de dénomination de cercles en 1999 (BOC/PA, p. 3774).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 135.2

*Référence de publication :* BOC N°40 du 1<sup>er</sup> octobre 2010, texte 8.

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6 ;

Vu l'arrêté n° 464 du 23 juin 1999 portant changement de dénomination de cercles en 1999 (BOC/PA, p. 3774),

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte du 1<sup>er</sup> régiment du génie est dissous à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Art. 2. Les biens, droits et obligations de ce cercle sont dévolus au cercle mixte de la garnison de Strasbourg (Bas-Rhin).

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de corps aérien,  
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.